



Association Nationale des Pupilles de la Nation des Orphelins de Guerre ou du Devoir
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot sous le n° 114
(Association Loi du 1^{er} Juillet 1901 - Déclaration à la Préfecture du Calvados n° W142006176)
Identifiant SIRET 515 034 92400016

Hérouville le 29 janvier 2012

Madame, monsieur

Souvenirs

Le 3 septembre 1939 la France déclare la guerre à l'Allemagne.

Joseph Rauch est mobilisé, affecté à la 9^{ème} batterie du 107^{ème} régiment d'artillerie lourde.

Le 10 novembre 1939, décès constaté dans les plaines d'Alsace.

Mort pour la France.

Une lettre est adressée à la famille par le lieutenant D... commandant la 9^{ème} batterie avec une petite annotation du service médical, « mort instantanée » le soldat n'a pas souffert, piètre consolation.

L'épouse, par application de la loi du 31 mars 1939 devient officiellement veuve de guerre. Par la même je suis déclaré Orphelin de Guerre, adopté au titre de Pupille de la Nation par décision du tribunal civil de Belfort le 14 décembre 1939.

La belle affaire !

Pour information :

La veuve touche 1200 francs de pension avec un supplément de 5 francs alloués jusqu'à l'année 1954, soit 0,41 % de la pension pour parfaire mon éducation.

Depuis cette date, silence complet, pas de contact avec l'Office National des Anciens Combattants, de même avec l'administration. Pour moi, la galère identique à celle de beaucoup d'entre nous.

Adolescence difficile, études courtes, heureusement un bon métier en mains. Ensuite le service militaire, incorporé en France du fait du statut de pupille et de fils unique malgré une préparation militaire de parachutiste.

Démobilisé après 28 mois, je décide de retourner finir mes études, à ma charge bien sûr.

En 2000 et 2004, une décision respectable a, par décret, été mise en place de façon à indemniser certains Orphelins, les enfants de Juifs morts en déportation, les enfants des Harkis et certaines victimes de la barbarie nazie. Ils ont tous été reconnus et ont reçus une indemnité compensatrice, un peu tard peut être mais bien venue après toutes ces années vécues sans aides.

Cela a entraîné une des plus grandes discriminations de notre République, Mort pour la France est une chose mais il fallait choisir la façon de le faire, en déportation, être fusillé dans certains cas ou avoir servi au côté de nos troupes en Algérie.

D'un côté, des orphelins dignes et de l'autre des orphelins indignes.

Ca ne vous rappelle pas « le droit du prince ? », qui pour des raisons de communication s'appelle maintenant le lobbying.



Président : M. André RAUCH - 1205 Grande Delle - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR -

☎ 02.31.47.68.75 - email : andre.rauch@sfr.fr -

Monsieur Sarkozy, par 2 fois a évoqué par courrier cette discrimination unique dans les annales de notre pays, il a promis d'y remédier et de mettre fin à cette injustice.

Après cinq années à la Présidence de la République, cette promesse écrite en tant que candidat et confirmée en qualité de Président en 2007 n'a jamais été tenue.

Que faut-il penser de la parole de nos élus ?

Comment peut-on avoir l'impudence de demander aux jeunes générations ce que nos gouvernants ne respectent pas eux-mêmes?

L'Histoire portera un jugement sans appel, celui de la décadence des valeurs qui ont crée la France.

C'est un cri du cœur, que le sacrifice de mon père et celui de tous les pupilles de la nation dont un des parents est « Mort pour la France » ne tombe pas dans l'oubli, et ce quelque soit le conflit.

Rejoignez les centaines de députés et sénateurs de toutes tendances politiques qui nous soutiennent et qui ont déposé plus de 10 projets de lois dans la dernière législature (sans aucun résultat).

Aujourd'hui, on nous repousse pour des raisons financières, effectivement c'est la crise et nous le regrettons, car nous la subissons à l'instar de la nation entière.

Alors pour enterrer le projet, le gouvernement parle de sommes astronomiques.

Combien sommes nous, encore vivants ? D'après les chiffres officiels cités par les différents ministres ou secrétaires d'état, nous sommes passés de 375 000 en 2007 à 50 000 en septembre dernier !

Il n'y a pourtant pas eu de « canicule » sur la période.

C'est encore une vexation. Sommes-nous si peu de chose que personne ne prenne le soin de nous recenser ?

Pour votre information, notre association qui regroupe plus de 7000 adhérents estime à environ 15 000 le nombre des pupilles relevant de la mention « Mort pour la France ».

Nous prenons tous de l'âge, notre espérance de vie diminue, c'est certainement un ou le moyen de ne pas mettre en place un décret unique englobant toutes les victimes de guerre.

Madame, monsieur les élus, vous êtes les garants de l'Egalité Républicaine, prenez vos responsabilités.

André Rauch
Président de la Délégation ANPNOGD du Calvados
Site Internet : www.anpnogd.fr



Président : M. André RAUCH - 1205 Grande Delle - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR -

☎ 02.31.47.68.75 - email : andre.rauch@sfr.fr